UFR Biosciences

Bâtiment Gregor Mendel
43 bd du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
Tél. 04 72 43 19 17
Fax 04 72 44 84 66

Villeurbanne, le 11 Juin 2019

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR BIOSCIENCES du : 7 Juin 2019

Etaient présents :

Membres du Conseil élus:

BENKADOUR Chrystell, DELEAGE Gilbert, DOUBLET Patricia, DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie, GIESELER Kathrin, HOMMAIS Florence, LE GUELLEC Dominique, MEIFFREN Guillaume, MONDY Nathalie, MULLER Daniel, NOIRIEL Alexandre, OGER Christine (jusqu'à 15 h 45), PICARD Nicolas, PIOLA Florence, RAVAUD Stéphanie, TREHIN Christophe, VALLON Laurent, VIEIRA Cristina.

Invités permanents :

AMAT Corine, BAAS Dominique, CZARNES Sonia, DIAZ Chantal, DOUADY Christophe, DUFOUR Anne-Béatrice, MOUCHIROUD Dominique, RICHAUME-JOLION Agnès.

Procurations : Benedicte DURAND (Procuration C. VIEIRA), Claude DUCHAMP (Procuration N. MONDY), Mathias FAURE (Procuration K. GIESELER), Jonathan GERVAIX (Procuration Laurent VALLON), Sandrine GIRAUD (Procuration K. GIESELER), Christine OGER (Procuration Chrystell BENKADOUR à compter de 15 h 45), Philippe OGER (Procuration Florence HOMMAIS)

La séance du Conseil de l'UFR Biosciences est ouverte à 13 h 35

Kathrin GIESELER présente l'ordre du jour :

1) Approbation compte-rendu des conseils du 15 avril, 10 mai et 21 mai 2019
2) Forum Entreprises
3) Dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS, 2018-2019
4) Règlement intérieur de l'UFR–V0
5) Questions diverses
6) Informations générales
    - Bilan campagne ATER 2019-2020
    - DOS Université Cible
    - Interactions avec le PFR Santé Humaine (PUSH)

La séance est levée à 17 h 10.

Prises de notes en séance par Chrystell Benkadour

1) Approbation compte-rendu des conseils du 15 avril, 10 mai et 21 mai 2019

Une correction est apportée sur le C.R. du 15 avril 2019
64 PU LALLE Philippe Détachement 60% Ministère en remplacement de 2/3

Les comptes rendus du 15/04, 10/05 et 21/05/2019 sont adoptés à l'unanimité moyennant la modification ci-dessus sur celui du 15/04/2019.

2) Forum Entreprises

Le comité exécutif du Forum Entreprises Lyon 1 a décidé de ne pas organiser l'édition 2019 du Forum pour les diverses raisons : incertitude quant aux ressources financières, manque de ressources humaines et augmentation de charges des personne engagées, manque de soutien et d'investissement des différentes communautés, manque de reconnaissance du travail effectué.
Une réflexion est engagée sur un nouveau format et une nouvelle organisation à mettre en place.

3) Dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS, 2018-2019.

Ce dispositif a été voté lors du conseil d'administration du 24 octobre 2017 et est destiné à soutenir les développements attendus en formation continue et reconnaitre l'investissement des personnels dans cette politique ambitieuse de l'établissement.
La liste des bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution individuelle d'intéressement sont arrêtés annuellement par le Président de l'Université après avis du Président du conseil académique, selon le cas, sur proposition motivée du directeur de la composante ou du directeur général des services.
Le principe du dispositif d'intéressement devra être validé par le conseil de la composante.
Les responsables de formation contribuant à ce dispositif ont été associés à l'élaboration de la proposition d'attribution.
L'intéressement qui pourra être versé en 2019, est en relation avec l'activité 2018.
Pour le département de Biologie (UFR Biosciences) :
* le chiffre d'affaire réalisé en 2018 est de : **780 072€**,
* la moyenne des chiffres d'affaire des années 2014, 2015 et 2016 est de : **731 523 €**,
* sous réserve de la disponibilité des crédits, l'enveloppe possible pour le dispositif d'intéressement, incluant la contribution pour les services communs et centraux, est de : **41 260€**,
Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaire, le pourcentage maximum du régime indemnitaire pouvant être alloué à chaque agent dans le cadre du dispositif est de : **20 %**.
15 comptes de formation continue au département/ à l'UFR

La proposition suivante est faite au conseil :
Ce dispositif pourrait être mis en place pour l'année 2019 pour les personnels BIATSS rattachés aux services de scolarité et administratifs de l'UFR Biosciences. De fortes charges pour deux personnels de la scolarité dues aux arrêts maladies prolongés de deux personnels et forte charge pour la responsable administrative de l'Ex département de Biologie, devenu UFR Biosciences, sans reconnaissance de ce nouveau statut. Pour les deux personnels de scolarité et la responsable administratif de l'UFR, une prime à hauteur de 20% du régime indemnitaire est proposée, pour l'agent de scolarité en arrêt depuis mars, une prime à hauteur de 10% est proposée.

Le cout total (chargé) **: 2817,94€.**
Rappel de cette mise en place : chaque euro versé par la composante doit être versé pour les services centraux ce qui double le coût.

⇒ **Total= 5635,88€ à partager entre 15 comptes = 376€ par compte.**

Hors Administration de l'UFR, la proposition est faite par la responsable du compte FOCAL « Expérimentation animale Niveau 1 » de faire entrer la gestionnaire de plusieurs régies dans ce dispositif à hauteur de 20% du régime indemnitaire.

Comme l'année dernière, les personnels BIATSS de l'IG2E seront bénéficiaires à hauteur de 20% du régime indemnitaire sur les comptes FOCAL de cette entité.

Ce principe pour l'année 2019 est proposé au conseil : Vote à l'unanimité moins une abstention.

La directrice s'engage à demander à FOCAL sur quel compte seront prélevés les montants ci-dessus afin d'en informer les titulaires de comptes FOCAL qui ont du mal à avoir ce retour.

Une discussion s'engage sur le principe d'attribuer une prime aux personnels de l'administration de l'UFR, et ne pas l'étendre aux personnels des plateformes.

Kathrin Gieseler profite de l'occasion pour informer le conseil qu'avec la mise en place de la plateforme Berthollet et la livraison des plateformes Darwin rénovées, une réunion sera organisée pour l'ensemble des personnels des plateformes pour essayer de réorganiser au mieux les services de chacun.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Le conseil doit débuter le travail de l'élaboration du règlement intérieur de l'UFR, il est proposé que ce règlement soit voté au prochain Conseil du 05 juillet afin que les élections puissent avoir lieu courant septembre 2019.
La lecture de cette première ébauche est faite. Une nouvelle discussion s'engage sur les rattachements à l'UFR Biosciences et au PFR Biosciences et Sciences Pharmaceutiques à laquelle la directrice ne peut répondre dans l'immédiat. L'UFR a retardé l'organisation des élections dans l'espoir que les rattachements des unités de recherche aux différents pôles de l'Université-Cible seraient fixés dans le DOS de cet nouvel établissement, paru le 27 mai 2019 mais des incertitudes persistent pour plusieurs unités de recherche. Le RI de l'UFR doit lister les unités en rattachement principal à l'UFR au moment de l'élection du nouveau conseil. Cette liste définira les électeurs et candidats possibles pour le conseil. Les unités qui demandent leur rattachement principal à l'UFR Biosciences après les élections ne seront donc potentiellement pas représentées au conseil de l'UFR pour la période de mandat de ce dernier.
Une proposition de réunir les directeurs d'unités afin de connaitre le positionnement des unités en prévision des pôles est faîte.
De plus, la question des rattachements principaux et secondaires est discutée et il est demandé de clarifier dans le RI les conditions des accès aux moyens de l'UFR pour les unités en rattachement secondaire.

Article 4 : le conseil

Pour les personnalités extérieures désignées au titre de l'article L.719-3 du code de l'éducation, il est proposé de solliciter dès maintenant les tutelles : CNRS, INSERM, INRA et VETAGROSUP pour obtenir la proposition d'un(e) représentant(e) au futur conseil, avant de nommer celles-ci dans le règlement intérieur. En cas de refus ou d'absence de réponse d'autres organismes pourraient être contactés et il est demandé aux membres du conseil de faire remonter des propositions. Actuellement, ont déjà été proposés : la métropole et/ou la ville de Villeurbanne

Pour les personnalités extérieures désignées au titre de l'article L.719-3 du code de l'éducation, sont proposés : un représentant territorial, un représentant de l'enseignement secondaire, des représentants d'entreprises du domaine de l'environnement et/ou de la santé. Cristina Vieira fait remarquer que les personnalités extérieures de cette catégorie ne vont pas nécessairement représenter l'organisme auquel ils appartiennent. Il est donc proposé de lister dans cette catégorie plutôt des personnalités ayant une expérience particulière. Les membres du conseil sont appelés à faire remonter des propositions. Les propositions doivent être envoyées à la direction de l'UFR.

Pour l'article 9, il est proposé d'ajouter que le Directeur doit exposer son projet aux membres du conseil élus à chaque fois que le conseil est renouvelé, car le mandat du directeur est de 5 ans et le mandat du conseil de seulement 4 ans.

Pour l'article 11, Le directeur de l'UFR Biosciences nomme un responsable administratif, ajouter BIATSS de catégorie A

5) Questions diverses :

- **Composition du conseil de perfectionnement de la mention de Master Bio-informatique, Vote à l'unanimité du conseil de l'UFR Biosciences**

- **Modification de la maquette du master Bio-informatique.**
  Remplacement de l'UE de M2 « Data visualization INF2353M par une UE obligatoire « Visualisation de données biologiques. Création de celle-ci. Vote à l'unanimité du conseil de l'UFR Biosciences.

- **Modification de l'UE analyse de données biologiques (BIO1233M) présentée lors du dernier conseil, présentation des deux UE à créer : Analyse de données Biologiques pour le master BEE et Analyses des données et applications en biologie pour les masters Microbiologie et Biologie Végétale. Vote à l'unanimité du conseil de l'UFR Biosciences.**

- **Agnès Richaume, Directrice de l'IG2E, intervient pour demander que le renouvellement de poste de Professeur Associé de l'IG2E, Madame Marie France LAFON, soit adopté par le conseil de l'UFR Biosciences. Elle tient le relevé d'activité du professeur associé à la disposition des membres du conseil (voir document annexé). Vote à l'unanimité du conseil de l'UFR Biosciences.**

- **Cambriolage entre le 2 et le 3/06/2019 au bâtiment Darwin C, vol de 3 ordinateurs portables dans le laboratoire LEHNA et de 15 ordinateurs portables sur les plateformes d'enseignements EBO et Physio/Neuro. Une proposition d'un achat de 5 ordinateurs portables sur le COM de l'UFR est faite sous condition qu'une armoire sécurisée soit achetée pour les plateformes. Vote à l'unanimité du conseil de l'UFR Biosciences.**

- **Décès accidentel, le 31 mai 2019 – Jules MERCIER, 20 ans, étudiant en L3 Sciences de la biodiversité, stagiaire LBBE Equipe J.M. Gaillard. Un soutien psychologique est proposé par les infirmières, psychologues et médecins du service médical.**

- **Bilan ATER - campagne 2019-2020**
  10 demi-postes + 1 ERC, le classement a été établi lors du conseil restreint du 15/04/2019 et validé par le CA du 25 avril.

- **DOS Université cible, envoi du 27/05/2019, des réunions d'échange doivent être mises en place dans les différentes instances. Pour une discussion à l'intérieur de l'UFR, une assemblée générale des personnels sera organisée la semaine du 8 juillet 2019.**

- **Interactions avec le PFR Santé Humaine (PUSH) : une réunion des directeurs de composante des futures PFR PUSH et BSP est organisée le 17/06/2019 à 19 h 30.**

1) Approbation compte-rendu des conseils du 15 avril, 10 mai et 21 mai 2019
2) Forum Entreprises
3) Dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS, 2018-2019
4) Règlement intérieur de l'UFR–V0
5) Questions diverses
6) Informations générales
    - Bilan campagne ATER 2019-2020
    - DOS Université Cible
    - Interactions avec le PFR Santé Humaine (PUSH)

1) Approbation compte-rendu des conseils du 15 avril, 10 mai et 21 mai 2019

Correction CR du 15 avril:

64PU	LALLE Philippe	Détachement ~~(2/3)~~ 60% au ministère

2) Forum Entreprises

Le comité exécutif du Forum Entreprises Lyon 1 a décidé de ne pas organiser l'édition 2019 du Forum

Raisons évoquées:

- Incertitude quant aux ressources financières
- Manque de ressources humaines
  - postes supprimés ex-FST et Polytech
  - moins de personnes disponibles dans le comité exécutif et le comité d'organisation
  - augmentation de charge des personnes engagées

- Manque de soutien et d'investissement des différentes communautés
- Manque de reconnaissance du travail effectué
- Interrogations sur l'intérêt du format actuel (transition numérique : entreprises recherchent des compétences spécifiques

3) Dispositif d’intéressement pour les personnels BIATSS, 2018-2019

Rappels: Dispositif d’intéressement

Dispositif voté lors du Conseil d’administration du 24 octobre 2017.

Pour soutenir les développements attendus en formation continue et reconnaître l’investissement des personnels dans cette politique d’établissement ambitieuse.

les indicateurs arrêtés dans le contrat :

- Evolution 2014/2020 du nombre d’heures stagiaires : 30,4%
- Evolution 2014/2020 du nombre de diplômés en formation continue : 9,9%
- Evolution 2014/2020 du chiffre d’affaires de la formation continue : 38,4 %

Rappels: Mise en œuvre du dispositif pour les BIATSS

- Ce dernier remplace le dispositif indemnitaire régi jusque-là par le décret 85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Enveloppe plafonnée à 10% du chiffre d'affaire de la Formation Continue de la composante (pour l'UCBL : 10,2 millions d'€ en 2016, hors apprentissage et subventions)

- Financement : les moyens dégagés au titre de la formation continue notamment les reliquats (hors apprentissage et subventions)

Rappels: Mise en œuvre du dispositif pour les BIATSS

La liste des bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution individuelle d'intéressement sont arrêtés annuellement par le Président de l'Université après avis du Président du conseil académique, selon le cas, sur proposition motivée du directeur de la composante ou du directeur général des services.

Le principe du dispositif d'intéressement devra être validé par le conseil de la composante.

Les responsables de formation contribuant à ce dispositif devront être associés à l'élaboration de la proposition d'attribution.

Message envoyé à tous les responsables de formations continues le 28 mai 2019

Rappels : Financement de l'intéressement des services

S'agissant des personnels des services centraux et communs, les composantes et départements de la FST participent au financement des indemnités qui leur sont versées.

Cette participation est corrélée au montant des indemnités versées aux personnels de la composante.

- Pour les personnels BIATSS, elle représente un montant égal à celui versé à l'agent de la composante, lorsque l'indemnité d'intéressement est inferieure ou égale à 20% du régime indemnitaire des personnels concernes.
- Lorsque l'indemnité d'intéressement est supérieure à 20% du régime indemnitaire de référence, alors le % du régime indemnitaire versée par la composante dans le cadre de la contribution varie de 20% à 65% lorsque le % du régime indemnitaire varie de 20 à 50%.

3) Dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS, 2018-2019

L'intéressement qui pourra être versé en 2019, est en relation avec l'activité 2018.

Pour le département de Biologie (UFR Biosciences) :

* le chiffre d'affaire réalisé en 2018 est de : **780 072€**,
* la moyenne des chiffres d'affaire des années 2014, 2015 et 2016 est de : **731 523 €**,
* sous réserve de la disponibilité des crédits, l'enveloppe possible pour le dispositif d'intéressement, incluant la contribution pour les services communs et centraux, est de : **41 260€**,

- compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaire, le pourcentage maximum du régime indemnitaire pouvant être alloué à chaque agent dans le cadre du dispositif est de : **20 %**.

- **15 comptes de formation continue au département/ à l'UFR**

3) Dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS, 2018-2019

Proposition:

Personnels BIATSS rattachés aux services de scolarité et administration du département de Biologie/ l'UFR

Fortes charges pour deux personnels de la scolarité dues aux arrêts maladies prolongés de deux personnels

Forte charge pour la responsable administrative du département de Biologie => UFR Biosciences sans reconnaissance du nouveau statut

Andreia Fernandes, Chrystell Benkadour, Cathy Berthet: prime à 20% (=max) du régime indemnitaire

Sabrina Makhloufi: prime à 10% du régime indemnitaire (car en arrêt depuis mars)

=> Total agents (chargé): 2817,94€

⇒ Total= 5635,88€ à partager entre 15 comptes = 376€ par compte

3) Dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS, 2018-2019

Proposition:

Karine Fauvet, gestionnaire de plusieurs régies

sur le compte de la Formation « expérimentation animale niveau 1 » à hauteur de 20% du régime indemnitaire

Personnels BIATSS de l'IG2E sur comptes formation continue de l'IG2E

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 1 : Composition de l'UFR Biosciences

L'Unité de Formation et de Recherche dénommée "Biosciences" est une composante de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) au sens de l'article L.713-1 du Code de l'Education. Elle est créée par délibération statutaire du Conseil d'Administration de l'UCBL en date du 1er janvier 2019. L'UFR Biosciences réunit toutes les formations qui lui sont rattachées et tous les laboratoires et fédérations de recherche ou plateformes d'enseignement et de recherche qui lui sont associés de manière principale ou secondaire (annexe 1).

L'association principale à l'UFR Biosciences peut être demandée par tous les laboratoires, fédérations de recherche et plateformes relevant des domaines de la biologie et de la biochimie d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon et Saint-Étienne.

L' association secondaire peut être demandé par les laboratoires, fédération de recherche et plateformes relevant d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon et Saint-Étienne et non associés principalement à l'UFR Biosciences si tout ou partie de leur activité s'inscrit dans le périmètre de recherche ou de formation de l'UFR Biosciences.

Les associations principales et secondaires s'effectue sur **demande motivée** après la délibération du conseil l'UFR Biosciences et un vote à la majorité absolue de ses membres.

Liste des unités et fédérations de recherche actuellement rattachées à l'UFR Biosciences

Rattachements primaires
UMR 5023 – Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA)
UMR 5086 – Microbiologie moléculaire et biochimie structurale (MMSB)
UMR 5240 – Microbiologie, Adaptation et Pathogénie (MAP)
UMR 5305 – Biologie Tissulaire Ingénierie Thérapeutique (LBTI)
UMR 5557 – Laboratoire Ecologie microbienne (LEM)
UMR 5558 – Biométrie et Biologie Evolutive (BBE)
EMA 3733 – Bioingenierie et Dynamique Microbienne aux Interfaces Alimentaires (BioDyMIA)

UMS3760 – Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)
UMS3421 – Biologie de *Caenorhabditis elegans*

Fédérations de Recherche Bio-Environnement Santé (BioEnviS)
Centre de Ressources pour les Sciences de l'Évolution (CeReSE)

Liste des unités et fédérations de recherche actuellement rattachées à l'UFR Biosciences

Rattachements secondaires

UMR 5242 – Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)
UMR 5667 – Reproduction et Développement des Plantes (RDP)
UMR 5246 – Institut de Chimie et de Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS)
UMR 5292 – Centre de Recherche en Neurobiologie de Lyon (CRNL)
UMR 5308 – Centre International de recherche en Infectiologie (CIRI)
UMR 5310 – Institut NeuroMyoGène (INMG)
INSERM U1060 - Cardiovasculaire Métabolisme Diabétologie et Nutrition (CarMeN)

Rattachements

PFR « Biosciences et Sciences Pharmaceutiques » ⇔ UFR Biosciences

Rattachement principal

		composante actuelle	
unité	**directeur**	**primaire**	**secondaire**
CIRI*	François-Loic Cosset	BH	Biosciences
CRCL*	Alain Puisieux	ISPB	
CRNL*	Olivier Bertrand	BH	Biosciences
ENES	Nicolas Mathevon	Bio-UJM	
ISC	Angela Sirigu	BH	
IVPC	Fabienne Archer	BH	
LBBE	Manolo Gouy	Biosciences	
LBTI	Bernard Verrier	Biosciences	
LBVPAM	Sylvie Baudino	Bio-UJM	
LEHNA	Christophe Douady	Biosciences	
LEM	Yvan Moenne Loccoz	Biosciences	
MAP	William Nasser	Biosciences	
MMSB	Jean-Michel Jault	Biosciences	
SBRI	Colette Dehay	BH	
IBCP	Christophe Geourjon	Biosciences	
UMS3421	Maité Carre-Pierrat	Biosciences	

Rattachement secondaire

		composante actuelle	
unité	**directeur**	**primaire**	**secondaire**
BF2I	Abdelaziz Heddi	INSA	
BioDyMia	Pascal Degraeve	Biosciences	
CARMEN	Hubert Vidal	Lyon Sud	Biosciences
ICBMS	Olivier Piva	Chimie-FdS	Biosciences
IGFL (ENS)	Florence Ruggiero	ENS Lyon	Biosciences
INMG	Laurent Schaeffer	Lyon Est	Biosciences
LAGEP	Stéphanie Briançon	GEP	ISPB
P2S	Claude Dussard	BH	
RDP (ENS)	Teva Vernou	ENS Lyon	Biosciences

* Toujours en discussion

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 2 : Missions de l'UFR Biosciences

L'UFR Biosciences élabore et met en œuvre un projet éducatif et un programme de recherche relevant de la Biologie et de la Biochimie dans le cadre de la politique générale de l'Université Claude Bernard – Lyon 1. Elle assure la cohérence des parcours de formation avec les recherches développées dans les laboratoires qui lui sont associés. Les missions de l' UFR

Biosciences sont notamment : ….

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 3 : Organisation

L'UFR Biosciences est administrée par un conseil élu et dirigée par un directeur élu par ce conseil. Le directeur est assisté de deux directeurs adjoints et d'un bureau.

Article 4 : Le conseil

Article 4.1 Composition du conseil (cf statuts)

Le conseil de l'UFR est composé de 40 membres comme définit dans l'article 5.1 des statuts de m'UFR Biosciences :

11 professeurs ou assimilés du Collège A

11 maîtres de conférences ou assimilés du Collège B

5 personnels BIATSS

5 usagers

8 personnalités extérieures

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

La répartition des personnalités extérieures (personnes extérieures à l'établissement et ne dispensant pas d'heure d'enseignement) est la suivante :

4 personnalités extérieures désignées au titre de l'article L.719-3 1° du code de l'éducation.
Les organismes qui seront appelés à désigner un représentant correspondent aux tutelles principaux des laboratoires de recherche rattachés à l'UFR:

CNRS
INSERM
INRA
VetAgroSup

Les organismes appelés à désigner un représentant à ce titre seront sollicités dans un délai maximum de 30 jours après l'élection des membres .

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

4 personnalités extérieures désignées au titre de l'article L.719-3 2° du code de l'éducation
Ces personnalités sont proposées par les membres élus du conseil de la composante selon les modalités suivantes:

- représentant territorial (Métropole, ville de Villeurbanne)
- représentant de l'enseignement secondaire (continuum lycée-enseignement supérieur)
- fédération représentant entreprise domaine (environnement)
- fédération représentant entreprise domaine (santé)

Une fois les candidatures recueillies et déclarées recevables, elles sont soumises pour vote à la majorité absolue des membres élus du conseil au premier tour ; à la majorité simple au second tour.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

La parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur (l'ensemble des représentants élus ou à l'intérieur de chaque collège ???),et sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein du conseil.

La durée des mandats des représentants élus et des personnalités extérieures siégeant au conseil est de 4 ans, à l'exception des représentants usagers élus pour 2 ans. Les personnalités extérieures sont désignées pour 4 ans. Les mandats sont renouvelables.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 4.2 Modalités d'élections des membres du conseil

Les membres du conseil de l'UFR sont élus dans les conditions prévues par le code de l'éducation.

Les membres du conseil sont élus au scrutin secret et suffrage direct par :
Sauf demande validée de changement de leur part,

- Les personnels rattachés à l'UFR Biosciences (BIATSS et EC)
- Les personnels appartenant à une structure de recherche associée principalement à l'UFR Biosciences

Les usagers (à l'exclusion des usagers de L1) dont les formations sont rattachées à l'UFR Biosciences

Nul ne peut être électeur dans plus d'une composante (hors EC)

Tout électeur est éligible.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

L'élection s'effectue par collèges distincts (A, B, BIATSS et usagers) selon un mode de scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage et avec possibilité de listes incomplètes.

Pour les collèges A et B, les listes de candidatures doivent respecter au mieux la représentativité des différentes disciplines de la biologie et de la biochimie.

Nombre de candidats par liste : au moins égal à la moitié des sièges?
Autres conditions??

Pour l'élection des usagers, les listes doivent comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir et pour chaque représentant un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 6: Compétences du conseil (Statuts)

Formation plénière

Le conseil élabore la politique de l'UFR, en cohérence avec celle de l'Université et notamment :
adopte les propositions de modification des statuts de l'UFR qui seront approuvées par le conseil d'administration de l'établissement;
élabore et modifie son règlement intérieur ;
élit le directeur et les directeurs adjoints ;
élabore et vote le projet de budget, en contrôle l'exécution ;
organise les projets d'enseignement, coordonne les activités pédagogiques et propose les modalités de contrôle des connaissances et des compétences qui seront soumises à la CFVU ;
met en œuvre l'évaluation des enseignements et fait évoluer sa politique pédagogique en fonction des résultats ;
s'implique dans la gestion et le développement de la vie étudiante ;
veille à l'insertion professionnelle des étudiants ;
coordonne la politique scientifique et de recherche ;
veille à la mise en œuvre de la qualité de vie au travail des personnels ;
crée toute commission interne permanente ou ad hoc nécessaire à l'exercice de ses compétences ; la composition, les missions et la durée sont définies au règlement intérieur de l'UFR.

Formation restreinte

Le Conseil de l'UFR Biosciences peut être appelé à siéger en formation restreinte aux BIATSS (personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Services et de Santé), aux enseignants-chercheurs maîtres de conférences et assimilés et/ou aux professeurs et assimilés, pour être consulté sur toutes les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation, au service des enseignants-chercheurs, à la carrière ainsi qu'au versement de primes, aux classements de candidatures à des postes spécifiques, préalablement aux décisions, propositions ou avis du Directeur de l'UFR.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 7 : Convocation, ordre du jour et transmission des documents (statuts)

Le conseil se réunit sur convocation du directeur qui fixe l'ordre du jour et le préside. Cette convocation peut être envoyée par tout moyen, y compris par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci.

Sauf urgence décidée par le directeur de l'UFR, les membres du conseil reçoivent, sept jours au moins avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

Article 8 : Calendrier prévisionnel et ordre du jour du Conseil

Le directeur de l'UFR Biosciences fournit aux membres de son Conseil un calendrier prévisionnel semestriel des séances plénières de ce dernier.
L'inscription d'une question à l'ordre du jour d'un conseil peut être demandée par les membres du **conseil par simple demande par courrier électronique au moins 8 jours avant la réunion du conseil.**

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 9: Le directeur de l'UFR et Les directeurs adjoints

9.1 Désignation

L'UFR est dirigée par un directeur élu par le conseil d'UFR parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs participant à l'enseignement, en fonction dans L'UFR, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Il est élu au premier tour à la majorité absolue des membres composant le conseil ; au deuxième tour à la majorité simple.
Il peut être mis fin à son mandat par un vote à la majorité des deux tiers du conseil.

Missions cf statuts
En cas de partage égal des voix, le directeur a voix prépondérante?

Deux directeurs adjoints sont élus par le conseil d'UFR, sur proposition du directeur et dans les mêmes conditions. Leur mandat expire à l'échéance du mandat du directeur.
Fonctions: recherche, formation , présidents des commissions recherche et formation

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur n'excédant pas trois mois, ses fonctions sont exercées par le doyen des deux directeurs adjoints.

En cas de démission ou d'empêchement définitif du directeur, le président de l'université désigne la personne en charge d'assurer la gestion des affaires courantes jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur dans un délai de deux mois.
En cas de démission ou d'empêchement définitif d'un directeur adjoint, il est procédé sans délai à son remplacement dans le conditions décrites ci-dessus.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

9.2 Missions

Le directeur a notamment pour mission de :

- présider le conseil de l'UFR;
- préparer et mettre en œuvre les délibérations du conseil ;
- représenter l'UFR auprès des différentes instances de l'université – notamment dans le cadre du dialogue de gestion conduit par le président de l'université – et auprès des partenaires extérieurs ;
- veiller au respect des présents statuts et du règlement intérieur de l'UFR.

En cas de partage égal des voix, le directeur a voix prépondérante.

Le directeur participe au conseil de l'UFR sans voix délibérative s'il n'en est pas membre.

Le directeur peut recevoir délégation de signature du président de l'université pour toute affaire intéressant l'UFR.

Les deux directeurs adjoints assistent le directeur dans ses fonctions et le remplacent en cas d'absence. Les directeurs adjoints peuvent recevoir délégation de signature du directeur de l'UFR et du président de l'université pour toute affaire intéressant l'UFR.

Un directeur adjoint est en charge de la recherche et président de la commission recherche de l'UFR
Un directeur adjoint est en charge de la formation et président de la commissions formation de l'UFR

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 10: Composition et fonctionnement du bureau

Composition : directeur, directeurs adjoints, directeur administratif, présidents des commissions

Le Bureau prépare le travail du Conseil et assiste le directeur dans ses fonctions à la demande de celui-ci. Le Bureau se réunit, sur convocation du directeur. L'ordre du jour est communiqué au moins la veille de la réunion aux membres du Bureau.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 11 : Responsable administratif

Le directeur de l'UFR Biosciences nomme un responsable administratif ou un assistant de direction. Celui-ci, sous la responsabilité du directeur de l'UFR, a en charge les actes administratifs dans le périmètre de l'UFR.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Article 12 : Commissions

Les commissions mises en place à l'UFR Biosciences sont :

- Une commission « Recherche » ;
- Une commission « Formation » ;
- Une commission « des Personnels » ;
- Une commission « à la Vie Etudiante » ;
- Une commission « Finances » ;
- Une commission « Patrimoine » ;
- Une commission « Relations Internationales » ;
- Une commission « Relations Entreprises».

Toute autre commission jugée nécessaire peut être créée par le Conseil de l'UFR Biosciences.

Elles ont pour mission principale d'élaborer des propositions en vue d'aider le Conseil de l'UFR à préparer ses décisions. Elles peuvent créer des groupes de travail ponctuels nécessaires à la réalisation d'un objectif spécifique.

Les Commissions sont créées ou dissoutes par le Conseil de l'UFR, à la majorité des membres présents ou représentés.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Chaque Commission est composée :

- d'un président élu parmi (les membres élus du conseil ou les personnels de l'UFR??) et les membres extérieurs du Conseil
- d'un bureau composé d'au moins 2 autres membres, dont au moins un enseignant-chercheur
- de membres réguliers sans limite de nombre, parmi les personnels de l'UFR et les membres du Conseil

Leur composition doit être établie dans le respect de la représentation des disciplines et des différentes catégories de personnels concernées par leur activité. Cette composition est validée par le Conseil de l'UFR en début de chaque année universitaire.

Le Directeur de l'UFR est membre de droit de chaque Commission, mais ne peut être candidat à leur présidence.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

12.1 Election des présidents de commissions

Le président d'une commission est élu pour un mandat de 4 ans à la majorité absolue des membres de la Commission présents (pas de procuration possible). Les votes ont lieu à bulletin secret. L'élection du président est validée par le Conseil de l'UFR. Le mandat du président est renouvelable une fois.

Clause directeurs adjoints => commissions recherche et formation

Le président propose un bureau qui est validé par les membres de la Commission pour la durée de son mandat.

En cas de démission du président en cours de mandat, une élection sera organisée pour la fin du mandat en cours.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

12.2 Fonctionnement des commissions

Chaque Commission se réunit au moins une fois par semestre. L'absence de réunion sur une période d'un an conduit à la réélection d'un nouveau président.
L'ordre du jour de chaque séance, établi par le président et son bureau, doit être envoyé à l'ensemble des membres au minimum deux jours ouvrés avant la séance.

Chaque réunion aboutit à un compte-rendu approuvé a minima par le président de la Commission et les membres du bureau présents. Ce compte-rendu sera transmis au directeur de l'UFR et à l'ensemble des membres de la Commission et déposé sur l'espace intranet de l'UFR.

Chaque Commission peut faire appel, pour une ou plusieurs séances et/ou un ou plusieurs points de l'ordre du jour, à des personnalités non-membres de la Commission susceptibles de l'aider dans ses travaux; ces personnes participent alors à titre consultatif.

12.3 Missions et composition de chaque commission

La commission « Recherche » a pour rôle prioritaire d’animer et de promouvoir la vie scientifique au sein de l’UFR Biosciences, notamment dans la perspective de la contractualisation, la répartition et le contrôle des crédits de recherche éventuellement alloués par l’UFR (fonctionnement et équipement). Elle doit aider à la préparation et au dépôt des dossiers d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) des enseignants chercheurs de l’UFR. Elle est consultée au titre de la recherche sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés.

Composition:

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

12.3 Missions et composition de chaque commission

La commission « Formation » a pour mission d'étudier tous les dossiers relatifs à l'orientation, l'organisation, la coordination et l'évolution de l'ensemble des enseignements en lien avec les autres formations portées par l'UFR ainsi qu'à la vie étudiante.
Elle veille à la conformité des méthodes pédagogiques utilisées en fonction des objectifs définis. Elle est partie prenante de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Elle est consultée au titre de l'enseignement sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et assimilés.

MCCC, APP…??

Composition:

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

12.3 Missions et composition de chaque commission

- commission « des Personnels » ;
- commission « à la Vie Etudiante » ;
- commission « Finances » ;
- commission « Patrimoine » ;
- commission « Relations Internationales » ;
- commission « Relations Entreprises».

- …

4) Règlement intérieur de l’UFR–V0

Article 13: Modification du règlement intérieur

La révision du règlement intérieur de l’UFR Biosciences peut être proposée par le directeur ou au moins le tiers des membres du conseil de département. Les modifications proposées ne peuvent être adoptées que si elles recueillent la majorité absolue des membres du conseil qui statuera sur chacun des articles faisant l'objet de changements.

4) Règlement intérieur de l'UFR–V0

Associations d'étudiants domiciliées à l'UFR Biosciences et groupes d'étudiants participant à la vie étudiante ???

5) Questions diverses

Composition du conseil de perfectionnement de la Mention de Master Bio-informatique

Enseignants-chercheurs et Enseignants impliqués dans la formation

Céline Brochier-Armanet (LBBE)	PR UCBL – UFR Biosciences – CNU 67
Emmanuel Bettler (LBTI)	MCF UCBL – UFR Biosciences – CNU 64
Fabien Duchateau (LIRIS)	MCF UCBL, Département-Composante Informatique – CNU 27
Laurent Gueguen (LBBE)	MCF UCBL – UFR Biosciences – CNU 67
Guillaume Launay (IBCP)	MCF UCBL – UFR Biosciences – CNU 64
Arnaud Mary (LBBE)	MCF UCBL – URF Biosciences – CNU 67
Vincent Lacroix (LBBE)	MCF UCBL – UFR Biosciences – CNU 67

Ingénieurs / techniciens

Philippe Veber	IR – CNRS

Représentant du monde socio-professionnel

Frédéric Jauffrit	Entreprise Biomérieux
Jean-François Taly	Entreprise Eurofins Biomnis
Anthony Ferrari	Plateforme - Synergie Lyon Cancer
Nicolas Lartillot	DR – CNRS

Administratifs

Odile Mulet-Marquis	Adjoint technique UCBL

Anciens étudiants

Camille Sessegolo	Diplômée en 2017
Lorraine Soudade	Diplômée en 2018

Étudiants en cours de formation (renouvelés chaque année)

À nommer en septembre 2019	Étudiant de M1
À nommer en septembre 2019	Étudiant de M2

5) Questions diverses

Demande de modification de maquette du master Bio-informatique

Le master Bio-informatique a été créé en 2016. Après deux années de fonctionnement, l'équipe pédagogique souhaite faire évoluer légèrement la maquette de la formation.

La demande concerne le remplacement de l'UE optionnelle de M2 « Data visualization » (INF2353 - 3 ECTS - 32h : 16h CM / 8h TD / 8h TP) par une UE obligatoire « Visualisation de données biologiques » (3 ECTS - 30h : 10h CM / 10h TD / 10h TP).

L'UE « Data visualization » (INF2353) est portée par le département-composante Informatique. Elle est mutualisée entre trois formations :

- le master Informatique (parcours Intelligence artificielle) ;
- le master Mathématiques appliquées, statistiques (parcours Data science) ;
- le master Bio-informatique en tant qu'UE optionnelle.

L'évolution proposée est motivée par les enjeux croissants liés à la représentation des données biologiques massives. Elle répond au besoin de former l'ensemble des étudiants de la mention aux connaissances et techniques pour manipuler, représenter et interpréter les grands jeux de données produits par les méthodes haut-débit utilisées en biologie. Ces données nécessitent des traitements et des représentations spécifiques qui ne sont pas couverts actuellement par l'UE « Data visualization » (INF2353).

Notre souhait est donc d'introduire une UE obligatoire pour former les étudiants à la manipulation et aux techniques de représentation des données biologiques massives. Les étudiants formés seront ainsi à même d'adapter les méthodes existantes et d'en concevoir de nouvelles afin d'extraire et de visualiser les informations biologiques pertinentes à partir de jeux de données bruts de grande taille.

La création de cette UE obligatoire conjointement au retrait de l'UE optionnelle «DataViz » de l'offre de formation entrainera une réduction du volume horaire présentiel étudiant (passage de 32h à 30h) et de la charge d'enseignement (passage de 48h à 40h eqTD pour deux groupes).

5) Questions diverses

Cf conseil du 10 mai 2019

⇨ Modification de l'UE Analyse de données biologiques (BIO1233M)

UE mutualisée entre Master BEE, BV et Microbiologie

Analyse de Données Biologiques : ADB (BIO1XXXM)		
Master de rattachement : BEE		
CM	TD	TP
19,5 h	25,5 h	12 h

Analyse des Données et Applications en Biologie : ADAB (BIO1XXXM)		
Master de rattachement : Microbiologie		
CM	TD	TP
25,5 h	22,5 h	12 h

5) Questions diverses

Cambriolage entre le 2 et 3 juin

LEHNA
vol de 3 ordinateurs portables

plateformes pédagogiques EBO et physio/neuro
vol de 15 ordinateurs portables (EBO et physio/neuro)

Proposition: achat de 5 ordinateurs portables sur COM « Matériel pédagogique »

5) Questions diverses

Message reçu le 05 juin à 19h24

Chers Collègues,

Les responsables de formation ont été sollicités pour rédiger les dossiers d'auto-évaluation dans le périmètre de l'HCERES. Les délais étaient courts mais **les dossiers fournis sont de grande qualité.** Je remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette première phase. L'ensemble de ces dossiers d'autoévaluation fera l'objet d'une relecture interne à l'établissement et d'un retour aux responsables de formation.

La deuxième phase a trait à l'élaboration des dossiers d'autoévaluation des 4 champs de formations définis dans notre établissement :

- Sciences formelles, fondamentales et actuarielles – Biosciences
- Santé
- Ingénierie – Technologie
- STAPS – EDUCATION

L'évaluation de ces champs portera principalement sur les aspects de stratégie et de pilotage. Chaque dossier doit donc être rédigé de façon collégiale.

Afin d'initier cette phase, je vous remercie de communiquer à la HCERES-Formations@univ-lyon1.fr le nom de la personne que vous souhaitez charger de cette mission pour votre composante et de l'informer qu'une réunion de travail avec les VP rattachés à la CFVU sera organisée **le mercredi 12 juin de 11h à 13h** sur le campus de la DOUA (bâtiment Quai 43 – salle 207).

Je vous remercie également de transmettre à la personne désignée le référentiel guide de l'HCERES, ainsi que le document énonçant la stratégie de formation de l'accréditation 2016-2020 (accréditation en cours qui fait l'objet de l'évaluation HCERES).

Très cordialement,
Philippe CHEVALIER
Vice-Président CFVU

6) Informations générales

Décès accidentel, le 31 mai 2019

Jules Mercier
20ans

Étudiant L3 Sciences de la Biodiversité
Stage LBBE

Info présidence

soutien psychologique proposé par les infirmières, psychologues et médecins du service en individuel.
https://etu.univ-lyon1.fr/guide-pratique/sante/

6) Informations générales

- Bilan campagne ATER 2019-2020 => 10 demi-postes +1 ERC

Classement	Sections CNU	Equipes pédagogiques	**Nom du candidat**	Laboratoire d'accueil	*Liste complémentaire*
Support ERC	**66**	**Physiologie animale**	**TESSIER Nolwenn**	CarMeN	*MILI Manhal*
1	65	µBio	**GODEUX Anne Sophie**	CIRI	*BRIAUD Paul*
2	67	BAE	**SEGRESTIN Jules**	LEHNA	*LAMBERT Sébastien*
3	64	Biochimie	**EL JAMAL Alaeddine**	ICBMS	*GARDETTE Thibault*
4	65	Génétique-Biocell	**COUTURIER Nathalie**	INMG	*GARDETTE Thibault*
5	67	Biométrie	**DOUHARD Mathieu**	LBBE	*LAMBERT Sébastien*
6	64	Biochimie	**GONDELAUD Franck**	ICBMS	*GARDETTE Thibault*
7	67	Eco µ - Biologie végétale	**RIEUSSET Laura**	LEM	*BRIAUD Paul*
8	67	BAE	**GINOT Samuel**	LEHNA	*LAMBERT Sébastien*
9	65	Immuno-BioCell	**FIGL Marianne**	CIRI	*ROCCA Yamila*
10	69	Neuro-Biocell	**ZBILI Mickael**	CRNL	*GARDETTE Thibault*
11	64	Biochimie-Génétique	**GARDETTE Thibault**	INMG	*PICARD Léa*
12	67	Biométrie/BAE	**LAMBERT Sébastien**	LBBE/LEHNA	*FEDERICO Valentine*
13	65	µBio	**BRIAUD Paul**	CIRI	*ROCCA Yamila*
14	66	Physiologie animale	**MILI Manhal**	ENS	
15	67	Biométrie	**BOURG Salomé**	LBBE	*PLARD Floriane*
16	64	Biochimie	**PICARD Léa**	CIRI/LBBE	*BRIAUD Paul*
17	65	Immuno	**ROCCA Yamila**	CIRI	*PICARD Léa*
18	67	BAE	**FEDERICO Valentine**	LEHNA	*ZIDAT Timothée*
19	67	Biométrie	**PLARD Floriane**	LBBE/LEHNA	*MARIN Pierre*
20	67	Biométrie	**MARIN Pierre**	LBBE	*JACQUIER Mickael*
21	67	BAE	**ZIDAT Timothée**	LEHNA	
22	67	Biométrie	**JACQUIER Mickael**	LBBE	*GAROT Edith*
23	67	Biométrie	**GAROT Edith**	LBBE	

6) Informations générales

- DOS Université Cible

- Envoi du 27 mai 2019
- Réunions d'échanges

- Discussions à l'intérieur de l'UFR Biosciences

  - AG des personnels semaine du 8 juillet ?

6) Informations générales

- Interactions avec le PFR Santé Humaine (PUSH)

Réunions directeurs des composantes, le 17 juin

Annexe : Renouvellement du poste de professeur associé à l'ig2e

PROFIL DE POSTE	**Enseignant contractuel**

Profil synthétique :	La personne recrutée dispensera des enseignements au niveau L3Pro, M1 et M2 dans les domaines du management QSE sous forme de cours magistraux et travaux dirigés. Elle assurera du tutorat pédagogique pour des étudiants sous statut de formation continue ou apprentis et aura la responsabilité d'animation de projets permettant de placer les étudiants en situation professionnelle. Elle sera impliquée dans le pilotage des formations de l'ig2e. La charge de travail représente un temps partiel à 40%
Composante	Faculté des Sciences et Technologie
Niveau (MCF ou PU)	PU
Financement ou n° d'emploi	Fonds propres ig2e (FOCAL)

ENSEIGNEMENT (5 à 10 lignes) :
Les enseignements pris en charge portent sur le management des risques, le management de la qualité, le management de l'environnement, le management de la sécurité, les systèmes de management intégrés, la réglementation concernant le transport des matières dangereuses pour les niveaux L3 en licence professionnelle « Maîtrise des pollutions et nuisances » (UE Sécurité des installations, des biens et des personnes, management QSE) , M1 et M2 dans la spécialité « Environnement et risques » de la mention Environnement et Risques industriels et urbains » (UE Application des techniques environnementales et des risques, UE Management QSE, UE QSE bases) au sein de l'ig2e.
Ces enseignements, sont dispensés sous forme de cours magistraux (36 heures) et travaux dirigés (33 heures) correspondant à 87 heures équivalent TD (soit un temps partiel de 40%)

Activités annexes (5 à 10 lignes) :
La personne recrutée aura la responsabilité directe de différents projets au sein de l'ig2e qui permettent de placer les étudiants en situation professionnelle sur des cas concrets dont le projet SMI regroupant des étudiants de LP, M1 et M2. Elle participera au pilotage des formations en participant aux jurys de soutenance de stage, aux entretiens des candidats dans les différentes formations, au comité de pilotage des UFA. Elle prendra en charge des missions de tutorat (pour au moins treize étudiants), assurera des visites en entreprises pour les étudiants en contrat d'apprentissage (2 visites règlementaires) et en contrat de professionnalisation, animera des réunions de retour d'alternance. En outre, elle devra s'impliquer dans les actions menées au sein de l'ig2e (semaine du développement durable,…) et participer à la vie de l'établissement (commission relation entreprise,...)
Ce complément d'activité représente un volume horaire d'environ 277 heures/an.

Rapport d'activité – PAST – MF Lafon
1er septembre 2018 – 31 août 2019

Date de mise à jour : 27/04/2019

Le présent document décrit les activités réalisées au titre du contrat avec l'IG2E du 1er septembre 2018 au 30 mai 2019 ainsi que la projection jusqu'au 31 août 2019
Ce contrat de Professeur associé couvre une quotité de travail de 40% répartis ainsi

- 96hHETD (= 402 h de travail effectif)
- 402 h de travaux et d'activités liés à l'environnement pédagogique.

Sur la période l'activité est comme suit

ENSEIGNEMENT

Promotion	Cours	Nombre d'heures ETD	Commentaire
LP	Gestion des risques	22,5 h	
	Risques chimiques TD	7 h	Le format TD est toujours très apprécié
	MOOC Gestion de Projet	4 h	
M1	Environnement et Industrie	10,5 h	Mise en contexte des cours suivants. A bien positionner en tout début d'année
	Système de management environnemental	30 h	
	Audit	22,5 h	
	MOOC Gestion de Projet	4 h	
M2	QSE Bases	3 h	Préparation audit interne
	QSE +	18 h	Format participatif apprécié
	ADR	9 h	Format apparemment apprécié des étudiants
TOTAL		**121,5 h (ETD)**	

TRAVAUX ET ACTIVITES LIES A L'ENVIRONNEMENT PEDAGOGIQUE

Tutorat pédagogique d'étudiants sous statut de formation continue

TOTAL REALISE ou à REALISER	**100 heures réelles**

Réunions de retour d'alternance : 16 réunions réalisées
Visite d'étudiants : 11 réalisées
Réunions face à face avec les étudiants et notation
Réunions téléphoniques avec les tuteurs entreprises (en cours)
Suivi Lea

Animation de projets internes

TOTAL REALISE	110 heures réelles

Projet « SMI »: environ 90 heures réalisées y compris suivi des élèves, RDD, semaine DD, JPO, risques chimiques, relectures, préparation et correction de l'audit interne, préparation et participation à l'audit externe, déploiement de la veille réglementaire sur un logiciel dédié, etc.

Projet « Vidéo Environnement »: 10 heures réalisées

Projet « Video SME »: 10 heures réalisées

Pilotage des formations (jurys, recrutement)

TOTAL REALISE ou à REALISER	176 heures réelles

Soutenances 2018-2019 : 50 h
Rentrée 2018-2019 : 08 h
Participation à la gestion de la bibliothèque : 10 h
Participations aux réunions de vie IG2E : 10 h
Participation aux recrutements : dossiers + jurys : 40h à terminer
Remise des diplômes : 20 h
A terminer : 40 h
Participation à la planification de l'année 2019-2020
Préparation des projets 2019-2020
Jurys de mémoires et soutenance de juillet et août 2019
Jurys de diplôme
Participation à la revue des « blocs-compétences » du Master et de la LP

BILAN DE L'ANNEE

POINTS POSITIFS

- Cours TD « risques chimiques » pour les LP très apprécié et permettant une professionnalisation car mise en application d'outils également utilisés en entreprise.
- Amélioration du suivi des documents produits par les étudiants dans le cadre du SMI (utilisation d'un DRIVE)
- Multiplication des réunions de suivi du SMI
- Vidéo environnement produite de très bonne qualité

POINTS NEGATIFS

- Vidéo « SMI » non terminée

ACTIONS POUR l'ANNEE A VENIR / SUGGESTIONS / SOUHAITS

- Participation à l'élaboration des maquettes 2022-2027
- Refaire un projet « VIDEO »
- Améliorer la communication visuelle
- Mener un projet de comparaison « scientifique » du compostage classique comparé au lombri-compostage.